



## **LES ENFANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVÉES SOUS CONTRAT DE PONT-SAINT-MAXENCE INVITÉS À CRÉER LA CARTE DE VŒUX 2019**

**A l'occasion de la nouvelle année, Arnaud DUMONTIER, maire, souhaite que la carte de vœux officielle pour 2019 soit, pour la première fois, dessinée par un élève d'une école élémentaire publique ou privée sous contrat.**

Celle-ci sera distribuée à toute la population (5 500 exemplaires en boîte aux lettres) pour l'invitation à la cérémonie du 12 janvier, et sera utilisée personnellement par le maire pour adresser ses propres vœux.

Il sera fait évidemment mention du choix de l'heureux élu (ou de l'heureuse élue) sur la carte et celui-ci (ou celle-ci) se verra récompensé d'un cadeau et la coopérative scolaire se verra offrir un don complémentaire pour acheter du matériel pédagogique.

La seule condition à respecter est de créer une carte de vœux faisant référence à la ville (un lieu, un personnage, un bâtiment, un événement) et / ou des symboles de la République française et l'insertion écrite de la main de l'élève : Bonne année 2019 !

Le prénom, nom et classe de l'élève figureront sur la carte.

Un jury sera composé de :

1. Séverine BONTEMS, directrice de l'éducation et de la cohésion sociale ;
2. Laetitia GOURDON, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires ;
3. Bruno BRANDOLAN, inspecteur de l'Éducation nationale, circonscription de Pont-Sainte-Maxence ;
4. Arnaud DUMONTIER, maire ;
5. Christophe HENIN, chargé de communication ;
6. Eddy SCHWARZ, adjoint en charge des affaires scolaires et des relations avec les familles ;

Les dessins devront être remis aux professeurs des écoles qui les remettront au service scolaire de la ville de Pont-Sainte-Maxence avant le 7 décembre pour 12 heures, le jury se réunissant à 16 heures.

Pour des raisons graphiques, les enfants devront dessiner dans le cadre fourni.